

Digne-les-Bains, le 22/04/2021

Elections départementales des 20 et 27 juin 2021 – mise à jour du memento du candidat – règles de campagne électorale en période de Covid-19

Le memento aux candidats pour le renouvellement général des conseils départementaux a été remis à jour suite au report du scrutin d'une semaine.

Il est disponible sur le site internet du ministère de l'intérieur au lien suivant : <https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat/Memento-pour-les-candidats-aux-elections-departementales-des-20-et-27-juin-2021>.

Par ailleurs, les règles relatives à la campagne électorale ont été précisées :

- les candidats et leurs équipes peuvent se déplacer à condition de justifier du motif de leurs déplacements ;
- l'accueil du public dans une permanence électorale est interdit ;
- la distribution de tracts et le porte-à-porte sont autorisés dans le respect des consignes sanitaires en vigueur ;
- les réunions électorales sont interdites dans les établissements recevant du public.

Service de la communication
et de la représentation de l'État

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU

04016 Digne-les-Bains Cedex